

## Relevé des décisions du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2015

Membres en exercice : 19  
Présents : 17 jusqu'à 20 h 40 puis 18  
Pouvoir : 0 jusqu'à 20 h 40 puis 1  
Convocation le 21 octobre 2015  
Secrétaire de séance : M. Florent KHALFOUNE

**Étaient présents** : MM. Bernard LABROSSE, Henri GUILLEMOT, Lucien PELLENARD, Mmes Sylvie DUROT-PIERRE, Nathalie CHAPUIS, MM. Jean NAULIN, Gérard RAUX, Michel JONDOT, Mmes Marie-Claude LÉGER, Élise MARTINET, MM. Jean-Marc GUILHEM, Gilles HÉRIAUT (à compter de 20 h 40), Mmes Claude BOUSSARD, Corinne ROLLIN, M. Frédérick GUÉNARD, Mme Céline CLOUPEAU, M. Florent KHALFOUNE et Sabrina LÉGER.

**Était absente et adonné pouvoir** : Mme Nathalie LEBEAU à M. Gilles HÉRIAUT (à compter de 20 h 40)

**Étaient absents** : M. Gilles HÉRIAUT et Mme Nathalie LEBEAU jusqu'à 20 h 40

### Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection du secrétaire de séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, désigne pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Florent KHALFOUNE

### Approbation compte rendu de séance

(Délibération n°01102015)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2015

### Prise en charge BAFA et BAFD

(Délibération n°02102015)

Dans le cadre de nos actions enfance-jeunesse (micro-crèche, NAP), il devient indispensable de s'entourer d'un personnel qualifié. C'est dans cet esprit qu'au cours de l'année 2015, Corinne MAGNIEN et Séverine RAYMOND se sont engagées dans des cycles de formation BAFA et BAFD.

Leurs formations pratiques ayant été validées cet été, nos deux agents passeront très prochainement leur stage d'approfondissement exigés pour l'obtention du diplôme qualifiant. Le maire propose au conseil municipal la prise en charge des frais de formation approfondissement BAFA pour l'agent Melle Corinne MAGNIEN et BAFD pour Mme Séverine RAYMOND. Cette prise en charge, selon les modalités d'inscription aux formations, se fera par le règlement de la facture auprès de l'organisme délivrant la formation ou bien par un remboursement aux agents dans l'hypothèse d'un règlement anticipé par ces derniers au moment de l'inscription.

Les coûts sont les suivants :

- 380 € pour la partie approfondissement BAFA
- 450 € pour la partie approfondissement BAFD
- remboursement des frais de déplacement

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte la prise en charge des frais de formation BAFA et BAFD (partie approfondissement) pour les agents Séverine RAYMOND et Corinne MAGNIEN ainsi que le remboursement des frais de déplacement.

### **Création Relais Assistantes Maternelles**

*(Délibération n°03102015)*

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,  
DECIDE la création d'un Relais Assistantes Maternelles à Toulon sur Arroux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

AUTORISE le maire à solliciter les aides financières pour le fonctionnement auprès de la CAF,  
AUTORISE l'inscription du RAM dans le dispositif Contrat Enfance Jeunesse

### **Prêt pour acquisition Michon**

*(Délibérations n°04102015 et 04B102015)*

Dans le cadre des projets de réaménagement urbains, la collectivité souhaite acquérir un ensemble immobilier appartenant en son vivant à Mme Marie-Josèphe MICHON et comprenant les parcelles suivantes :

- AE n° 188 pour 04a 01ca
- AE n° 189 pour 05a 08ca
- AE n° 190 pour 00a 54ca
- AE n° 192 pour 03a 38ca
- AE n° 193 pour 06a 19ca
- AE n° 194 pour 03a 00ca
- AE n° 212 pour 01a 16ca
- AE n° 452 pour 38a 91ca
- AE n° 454 pour 05a 66ca
- AE n° 455 pour 00a 26ca

Contenance totale : 68a 19ca

Les héritiers de Mme MICHON proposent pour l'ensemble un prix fixé à 79 000 € hors frais de notaire.

Le conseil municipal, par 16 pour, 1 abstention,

DECIDE d'accepter l'achat des parcelles énoncées ci-dessus au montant proposé, soit 79 000 € auquel il convient d'ajouter les frais de notaire estimés à 2 540 €.

AUTORISE le maire à signer l'acte de vente et les documents afférents.

Afin de financer ce projet, le maire propose de recourir à un emprunt et fait part des différentes propositions faites par les banques.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres de prêt, par 16 voix pour, 1 abstention, autorise le maire à signer l'emprunt pour l'acquisition des propriétés MICHON avec le Crédit Agricole Centre Est de TOULON-SUR-ARROUX selon les conditions suivantes :

Montant : 85 000 €

Durée d'amortissement : 180 mois (échéances mensuelles)

Taux : 1,67 %

Frais de dossier : 170 €

### **Partenariat avec la SEMCODA pour la réalisation d'un programme de 16 logements**

*(Délibération n°05102015)*

Monsieur le Maire expose l'opération proposée par S.E.M.C.O.D.A., qui consiste en la construction de 16 logements, dont 13 logements destinés à la location et 3 logements destinés à l'Accession Sociale, sur les tènements communaux cadastrés Section AH N°252, N° 253 et N° 254, sis 3-5 Rue des Tanneries et 23 Rue du Pont, sur la commune de TOULON SUR ARROUX (71).

Monsieur le Maire rappelle que l'assiette foncière du projet concerne également les tènements privés suivants, dont les propriétaires ont accepté la vente à SEMCODA :

- AE N° 67 (166 m<sup>2</sup>) : propriété de Mme Laurence DEBARBAT
- AH N° 257 (36 m<sup>2</sup>) : propriété de M. Henry SERVY
- AH N° 258 (69 m<sup>2</sup>) : propriété de M. et Mme Robert MARTIN

Les 16 logements seraient réalisés comme suit :

✓ **Volet Locatif (13 logements)**

Monsieur le Maire précise que sur ces 13 logements, 4 logements seront financés par des prêts PLUS, 3 logements par des prêts PLAÏ, et 6 logements par des prêts PLS.

✓ **Volet Accession Sociale (3 logements)**

Monsieur le Maire précise que ces 3 logements seront financés par des prêts PSLA.

Sur la base de ce programme, SEMCODA propose la signature avec la commune d'un compromis de vente moyennant un prix global d'acquisition des tènements communaux précités, d'un montant de 85 500 Euros (Quatre-Vingt-Cinq Mille Cinq Cent Euros), selon les éléments ci-après :

- Parcelle AH N° 252 : 6 500 Euros
- Parcelle AH N° 253 : 16 000 Euros
- Parcelle AH N° 254 : 63 000 Euros

Monsieur le Maire rappelle que cette proposition d'acquisition est conforme à l'avis rendu par le service des domaines sur le prix.

Après échange de vues, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, et conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales :

♦ **DÉCIDE** de donner son accord pour le projet proposé par S.E.M.C.O.D.A., à savoir la réalisation de 16 logements financés en PLUS, PLAÏ, PLS et PSLA sur les tènements communaux cadastrés Section AH N°252, N° 253 et N°254, et sur les tènements fonciers privés cadastrés Section AE N°67, AH N°257 et AH N°258.

♦ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires et subséquentes aux présentes décisions, et notamment la signature du Compromis de Vente sur les tènements fonciers communaux au profit de S.E.M.C.O.D.A. aux conditions ci-dessus.

### **Don Toulon Fleurs**

*(Délibération n°06102015)*

Début octobre, lors d'une assemblée générale extraordinaire, les membres de Toulon Fleurs ont décidé de dissoudre l'association.

Sur proposition du président Michel SCEVOLAT, acceptée à l'unanimité des membres présents, le solde des comptes détenus sera remis à la municipalité qui reprendra les actions menées jusqu'alors par Toulon fleurs, en particulier le concours des maisons fleuries.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte le don de Toulon Fleurs pour un montant total de 2 750,41 € (2 693,66 € pour le solde des comptes bancaires et 56,75 € de remboursement d'assurance).

**Arrivée de M. Gilles HÉRIAUT à 20 h 40, avec pouvoir donné par Mme Nathalie LEBEAU**

### **Service des eaux – demande de subvention programme 2016 SYDRO 71**

Renouvellement réseau eau potable rue Philibert Commerson

*(Délibération n°07102015)*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à solliciter auprès du SYDRO 71 une subvention sur le programme 2016 pour le projet suivant :

Renouvellement du réseau eau potable de la rue Philibert Commerson avec reprise de 23 branchements particuliers.

Le coût estimatif des travaux est de 79 650 € HT.

Ces travaux seront financés par la subvention du SYDRO 71, emprunt et autofinancement.

### **Service des eaux – demande de subvention programme 2016 Département de Saône et Loire**

Mise en séparatif des réseaux assainissement (eaux usées et eaux pluviales) de la rue Philibert Commerson

*(Délibération n°08102015)*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à solliciter auprès du Département de Saône et Loire une subvention sur le programme 2016 pour le projet suivant :

Mise en séparatif des réseaux assainissement (eaux usées et eaux pluviales) de la rue Philibert Commerson avec confection d'un nouveau réseau assainissement des eaux usées.

Le coût estimatif des travaux est de 88 050 € HT.

Ces travaux seront financés par les subventions du Département de Saône et Loire, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, emprunt et autofinancement.

### **Service des eaux – demande de subvention Agence de l'eau Loire Bretagne**

Mise en séparatif des réseaux assainissement (eaux usées et eaux pluviales) de la rue Philibert Commerson

*(Délibération n°09102015)*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne une subvention pour le projet suivant :

Mise en séparatif des réseaux assainissement (eaux usées et eaux pluviales) de la rue Philibert Commerson avec confection d'un nouveau réseau assainissement des eaux usées.

Le coût estimatif des travaux est de 88 050 € HT.

Ces travaux seront financés par les subventions du Département de Saône et Loire, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, emprunt et autofinancement.

### **Projet éolien Montmort**

*(Délibération n°10102015)*

Le maire fait part du projet d'installation de 3 éoliennes sur la commune de Montmort puis invite les élus à exposer leurs arguments avant de recueillir l'avis du conseil.

Il convient de s'interroger sur les contraintes techniques du projet, les nuisances, les conditions d'implantation au sol et la couverture en terme de foyers.

Les arguments contre le projet : migration des oiseaux, infrasons et nuisances sonores, état des routes à l'issue des travaux, rentabilité du projet.

Les arguments en faveur du projet : alternative au nucléaire

Concernant la viabilité du projet, un mât sera mis en place pour une durée d'un an afin de prendre des mesures.

Données techniques : éloignement requis des habitations : 500m

Hauteur du mât : 80m

Le conseil municipal, après débats, par 16 voix pour et 3 abstentions, émet un avis favorable au projet d'implantation de 3 éoliennes à Montmort

### **Création micro-crèche**

(Délibération n°11102015)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :  
DECIDE la création d'une Micro crèche dont l'ouverture est prévue en 2017,  
AUTORISE le maire à solliciter les aides financières pour le fonctionnement auprès de la CAF,  
AUTORISE l'inscription de la Micro-crèche dans le dispositif Contrat Enfance Jeunesse

### **Vente parcelle Rosières**

(Délibération n°12102015)

Suite à la demande d'un jeune couple intéressé par l'achat de la parcelle cadastrée AM 175 à Rosières,  
mais hors lotissement,  
Considérant que la parcelle n'est pas viabilisée,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :  
ACCEPTE la division et la vente de la parcelle AM 175 selon la surface cédée,  
ANNULE le prix de vente fixé par délibération, n°10062015 du 23/06/2015  
FIXE le prix de vente à 8,50 € le m<sup>2</sup>  
AUTORISE le maire à signer les pièces se rapportant à la vente (compromis et acte de vente).

### **Budget Rosières – décision modificative n° 1 : ouverture de crédit en investissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015

#### **COMPTE DEPENSE**

| Chapitre     | Article | Opération | Nature                               | Montant  |
|--------------|---------|-----------|--------------------------------------|----------|
| 040          | 3555    | OPFI      | Réalisation panneaux vente parcelles | 240,00 € |
| <b>TOTAL</b> |         |           |                                      | 240,00 € |

#### **COMPTE RECETTE**

| Chapitre     | Article | Opération | Nature                               | Montant  |
|--------------|---------|-----------|--------------------------------------|----------|
| 16           | 1641    | OPFI      | Réalisation panneaux vente parcelles | 240,00 € |
| <b>TOTAL</b> |         |           |                                      | 240,00 € |

### **Budget Rosières - décision modificative n° 2 : ouverture de crédit dépense en fonctionnement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015

#### **COMPTE DEPENSE**

| Chapitre     | Article | Opération | Nature  | Montant  |
|--------------|---------|-----------|---|----------|
| 011          | 608     |           | Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement | 240,00 € |
| <b>TOTAL</b> |         |           |   | 240,00 € |

## **COMPTE RECETTE**

| <b>Chapitre</b>     | <b>Article</b> | <b>Opération</b> | <b>Nature</b>                                 | <b>Montant</b> |
|---------------------|----------------|------------------|---|----------------|
| 042                 | 7133           |                  | Variation des en-cours de production de biens | 240,00 €       |
| <b><u>TOTAL</u></b> |                |                  |   | 240,00 €       |

### **Remboursement assurance**

*(Délibération n°13102015)*

Suite à des orages survenus sur la commune, la société Otis a dû intervenir pour réparer l'ascenseur du Moulin des Roches.

L'assurance prenant en charge les frais engagés, le maire demande d'accepter le remboursement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés accepte le remboursement effectué par Axa assurance pour un montant de 2782,75 €.

### **Informations**

➤ Intercommunalité : nouveau schéma départemental. Deux orientations semblent se profiler : rejoindre la Communauté Urbaine ou bien fusionner avec la Communauté de Communes Entre Somme et Loire. Toulon peut bénéficier d'une clause de repos du fait du dernier changement d'intercommunalité en 2014. Il convient, avant d'émettre un avis, de réfléchir sur les compétences, en particulier la voirie et l'enfance jeunesse.

Les décisions doivent être prises avant fin 2015, le schéma devant être bouclé au 31 mars 2016 pour une publication prévue d'ici décembre 2016.

➤ Festival musique : projet en réflexion pour l'été 2016 avec possibilité d'un stage de choristes et gospel. Voir pour intégrer ce projet au Cléa. Il s'agit d'un festival autonome et aucun engagement financier ne devrait être exigé de la commune.

➤ UCATA : création dernièrement de l'Union des Commerçants et Artisans de Toulon sur Arroux.

➤ Projet EHPAD : le maire présente sur panneaux le projet de restructuration de l'EHPAD qui intégrera une unité Alzheimer (14 lits). Les travaux devraient débuter au printemps 2016.

➤ Service civique : le maire a assisté récemment à une réunion d'information. Le service civique concerne les 16 – 25 ans qui ont un projet personnel en direction des collectivités ou associations.

➤ Plan départemental d'investissement : la commune a été retenue pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 10 600 € afin de financer des travaux de voirie à hauteur de 35%.

➤ Parc informatique : un partenariat entre la Caisse du Crédit Agricole, syntaxe erreur, les écoles et l'amicale des écoles permettra d'équiper prochainement les écoles de 15 ordinateurs et 7 imprimantes. Une collecte locale aura lieu entre mars et avril 2016 auprès des particuliers pour récupérer portables, tablettes et équipements informatiques qui ne sont plus utilisés et les recycler. Une conférence est prévue sur cette thématique en novembre.

➤ Marathon charolais : il passe à Toulon le 7 novembre.

➤ Téléthon 2015 : il se tiendra les 4 et 5 décembre prochain. Au programme : randonnée cyclo, course pédestre, animations à la salle Jean Chandiooux, vente de brioches...

➤ Lotissement Rosières : 2 parcelles vendues et une en cours de négociation.

➤ Déchèterie : des visiteurs pénètrent dans l'enceinte de la déchèterie hors horaires d'ouverture.

### **Tour de table**

➤ Lucien PELLEARD :

- l'ATD interviendra lors du prochain conseil pour le diagnostic énergie.
- Travaux rue des Prés Marteaux terminés

- Illuminations : proposition du Sydesl pour assurer la pose et la dépose des illuminations de fin d'année.
- Interrogation au sujet de la compétence eau / assainissement avec le nouveau schéma départemental qui se profile
- Sylvie DUROT-PIERRE : demande que des fleurs soient mises à l'entrée du cimetière en période de Toussaint
- Jean-Marc GUILHEM : portiques du Gourmandoux régulièrement arrachés
- Corinne ROLLIN : bilan ALSH été 2015 très bon (+ 9 familles, + 19 enfants)  
20 novembre : théâtre à Rigny à 20 h 30  
7 au 15 novembre : exposition artistique à Marly sur Arroux 15 h à 18 h (ancienne école)
- Frédéric GUÉNARD : commission vie associative prochainement. Date à fixer
- Florent KHALFOUNE : réunion pour aménagement route de Luzy prévue le 4 novembre à 16 h
- Sabrina LÉGER : camping municipal très fréquenté à l'occasion du canicross
- Bernard LABROSSE : révision des prêts : proposition du Crédit Agricole de compactage de 4 emprunts à revoir. Offre non satisfaisante.

**Séance levée à 22 h 30**

Le maire,  
Bernard LABROSSE

Le secrétaire de séance,  
Florent KHALFOUNE